

nouveaux colons. Cette mesure grossirait le revenu de la province qui, si elle n'avait plus les terres aurait l'équivalent en argent.

L'autre jour, le ministre de l'Intérieur a déclaré que les nouvelles provinces auront besoin de beaucoup d'argent pour ouvrir des chemins et faire d'autres travaux et elles auraient à décider s'il n'y a pas lieu de retirer certains revenus de la vente de ces terres. Si on donnait celles-ci aux provinces, comme on devrait le faire, selon moi, elles continueraient à former partie intégrante du territoire canadien, mais elles seraient cédées aux enfants du sol, aux habitants des vieilles provinces du Canada. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral d'Ottawa soit mieux en état de gérer ces terres et d'en favoriser la colonisation. Je suis plutôt d'avis que le gouvernement provincial saurait mieux s'acquitter de cette tâche pour le plus grand bien de la population. Par conséquent, je n'approuve pas l'article 20 du présent bill. Je soumetts humblement qu'en accordant les terres aux provinces, comme on l'a fait pour l'Ontario et la province de Québec, on encouragerait davantage l'immigration et la colonisation.

C'est à peu près ce que le Gouvernement aurait de mieux à faire pour assurer la colonisation de cette région de l'Ouest.

M. A. A. WRIGHT : S'il est vrai, comme l'a dit l'honorable député qui vient de reprendre son siège, que le présent débat est susceptible de se prolonger jusqu'au 1er juillet, il est un côté de la question auquel on ferait bien de consacrer une bonne partie de ce temps-là ; de cette façon, on verrait une fois de plus que le Gouvernement a raison de ne pas céder aux provinces la possession des terres du Nord-Ouest. Vous ne l'ignorez pas, M. le président, les deux futures provinces comprennent une très vaste étendue de terres arides qui deviendront les plus fertiles de l'Ouest dès qu'on y aura fait les travaux d'irrigation nécessaires. L'état du Montana comprend aussi une grande étendue de territoire de même nature. Pour irriguer ces terres, il faut naturellement avoir de l'eau en quantité suffisante. Or, il se trouve que les deux rivières qui nous fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation de ces terres, la rivière Sainte-Marie et la rivière au Lait, qui traversent notre territoire, ont toutes deux leur source aux Etats-Unis. Lorsque, au début, nous commençâmes à déterminer les eaux de la rivière au Lait, qui, après un parcours de plus de 200 milles en territoire canadien, rentre aux Etats-Unis, le gouvernement américain s'en émut et des difficultés surgirent. J'appelle tout particulièrement l'attention sur ce point, l'un des plus importants, à mon sens, qui se rattachent au présent projet de loi. Lorsque le gouvernement américain vit que nous allions détourner une partie des eaux de cette rivière, il envoya des délégués chargés de protester au-

près des autorités fédérales contre notre manière d'agir, prétendant que ces eaux étaient la propriété du peuple américain en ce que la rivière avait sa source aux Etats-Unis. Si les provinces avaient la possession de ces terres réputées arides et qu'elles voulassent utiliser les eaux de ces rivières pour les irriguer, la difficulté ne pourrait pas se surmonter de la même façon que si les terres appartenaient exclusivement au gouvernement fédéral. Mais où en est la question ?

Lorsque le gouvernement américain s'aperçut que nous allions détourner une partie des eaux de la rivière au Lait, il protesta, disant qu'il y avait un droit antérieur au nôtre, en ce qu'il avait déjà commencé à prendre de l'eau aux sources mêmes des deux rivières. Il proposa alors de relever le niveau des eaux du lac Sainte-Marie et du lac au Lait au moyen de barrages afin de faire passer dans la rivière au Lait une plus grande quantité d'eau dans le but de fertiliser la vallée formée par cette rivière dans l'état du Montana. Mais il ne put s'entendre à ce propos avec les autorités canadiennes. Le secrétaire d'Etat pour l'intérieur des Etats-Unis étudia ensuite la question avec le président et donna à entendre qu'il prendrait une attitude plus énergique dans le but de sauvegarder les intérêts américains. A cet effet, le gouvernement américain se fit ouvrir un crédit de \$1,000,000 destiné à l'endiguement des eaux des deux lacs, et s'il ne s'entend pas avec les autorités canadiennes pour que ces eaux passent par la rivière du Lait pour pénétrer dans l'état du Montana, il les détournera entièrement de nos rivières pour les faire passer par des cours d'eau américains, par le creek Cut-Bank et la rivière Maria, puis, au moyen d'un canal, elles rejoindront les eaux inférieures de la rivière au Lait ; de cette façon, le territoire américain sera abondamment pourvu d'eau, et nous en manquerons absolument. Ce côté de la question est, comme on voit, de la plus haute importance, et il est nécessaire de se prémunir contre toute difficulté de cette nature.

Le gouvernement américain projette en ce moment de charger M. Gunsli, ingénieur préposé aux réclamations, d'aller visiter les sources de ces deux rivières, étudier le mode d'irrigation adopté au Canada et de lui rendre ensuite compte de ses observations, afin qu'il puisse finalement nous dicter ses conditions.

Nous sommes tous désireux, je crois, de vivre en bonne intelligence avec nos voisins du sud, mais les Etats-Unis, nul ne l'ignore ici, sont loin d'avoir toujours usé des meilleurs procédés à notre égard. On n'a pas oublié que s'ils ont acheté le territoire de l'Alaska, ce n'était pas parce qu'ils en avaient besoin, qu'il leur était indispensable, mais plutôt qu'ils tenaient à nous chasser du littoral du Pacifique afin de nous empêcher, si c'était possible, d'y posséder aucun port. Ce n'est pas ainsi que nous en avons usé à leur égard.